

PLAN DE LA PRESIDENCE
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE
2017-2019



STRATEGIE DE LA FRANCOPHONIE NUMERIQUE : **LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES**



JUILLET 2017

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	5
SCHÉMA DE LA STRATÉGIE DE LA FRANCOPHONIE NUMÉRIQUE:.....	6
STRATÉGIE DE LA FRANCOPHONIE NUMÉRIQUE : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES	9
 RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE LA FRANCOPHONIE : L'ÉGALITÉ DU NUMÉRIQUE.....	11
 COMMISSION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT : L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE.....	12
 COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES : LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE	13
 COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES : LA DIFFUSION NUMÉRIQUE	14
 COMMISSION POLITIQUE : LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE	15
ANNEXE SÉLECTION D'INDICATEURS	17

MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues,

C'est avec fierté que je vous sou mets le plan pour la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), que l'Assemblée nationale du Québec assumera de 2017 à 2019. Ce plan a été élaboré pour servir de document fédérateur autour du thème central que j'ai choisi : le numérique.

Les nombreux outils numériques ont bouleversé l'espace dans lequel nous vivons, créant même ce que plusieurs experts ont appelé une 4e révolution industrielle : la révolution numérique. Celle-ci amène de nombreux défis auxquels doivent faire face les législateurs de l'espace francophone, dont la cybersécurité, la place du français sur la Toile ainsi que l'offre numérique éducative et culturelle. Cette approche a aussi l'intérêt de nous propulser dans la nouvelle économie la plus susceptible de combattre le chômage et la pauvreté dont beaucoup de nos membres sont affligés. Étudier cette thématique sous ces divers angles au sein de l'APF nous permettra donc d'unir nos efforts afin de mieux y faire face. C'est pourquoi ce plan est divisé en fonction des mandats

de nos commissions de travail et du Réseau des femmes parlementaires. Chacune de ces sections soulève des questionnements et définit des pistes de réflexion à être examinées dans le cadre de nos instances.

Bien entendu, d'autres thèmes d'importance interpellent les parlementaires de la Francophonie et ne manqueront pas d'être étudiés dans les prochaines années parallèlement à ceux reliés au numérique. Dans le but d'atteindre cet objectif, je compte sur vous, chers collègues parlementaires, pour intensifier vos efforts et partager vos idées. Je sais que notre engagement collectif saura à la fois faire progresser l'APF et les enjeux reliés au numérique, mais aussi et surtout il sera bénéfique pour les populations que nous représentons.

Présider l'APF durant les deux prochaines années sera pour le Québec un honneur. Depuis le tout début de ma carrière en politique, j'ai appris à découvrir et à chérir la Francophonie, et je compte m'investir de tout cœur dans cette fonction.

JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale du Québec

STRATÉGIE DE LA FRANCOPHONIE NUMÉRIQUE : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Comme l'a dit un jour S.E.M. Abdou Diouf : « La sagesse veut que l'on pose, en premier lieu, la question du *pourquoi*. » Alors, pour débiter, pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) devrait-elle s'intéresser au numérique?

On pourrait définir le numérique comme « l'ensemble des langages, des moyens et des processus permettant de traiter, connecter, transformer, stocker et diffuser de l'information et des données à l'aide de matériel et des infrastructures informatiques et pour ce même matériel² ». Celui-ci comprend les ordinateurs, les téléphones, les systèmes de contrôle, les serveurs, les infrastructures réseau et autres. Il serait néanmoins réducteur de s'arrêter à cette définition technique, car aujourd'hui « le numérique est l'espace dans lequel nous vivons³ ». Au-delà d'un mode d'enregistrement de sons, d'images ou de vidéos, l'avènement du numérique consiste en une 4^e révolution industrielle qui a chambardé tous nos rapports. Ainsi, bien plus qu'« une technique de reproduction qui s'oppose à l'analogique⁴ [...] il devient une véritable culture, avec des enjeux sociaux, politiques et éthiques fondamentaux qu'il est urgent d'analyser et de prendre en compte⁵ ».

LE NUMÉRIQUE EN FRANCOPHONIE : ÉTAT DES LIEUX

Selon le dernier rapport annuel de l'Union internationale des télécommunications (UIT) « *Mesurer la société de l'information* », publié en novembre 2016, environ 3,5 milliards de personnes sont désormais connectées à Internet, soit 47 % de la population mondiale. Le nombre d'abonnements au cellulaire mobile est presque égal à la population mondiale, et plus de 95 % des personnes ont accès à un signal mobile. Toujours selon ce même rapport, malgré cette importante avancée globale, plusieurs inégalités se dessinent. Tout d'abord, les pays en développement comptent 41,1 % des ménages connectés, en comparaison avec 83,8 % dans les pays développés. Par ailleurs, une fracture persiste mondialement entre les zones urbaines et rurales, où seulement 67 % de la population rurale a un accès à un réseau de troisième génération (3G), par rapport à 84 % de la population urbaine. Finalement, un fossé numérique existe également entre les femmes et les hommes. À l'échelle mondiale, l'écart d'utilisation d'Internet entre les femmes et les hommes était de 12,2 % en 2016, alors qu'il était de 11 % en 2013⁶.

Ces mêmes écarts sont observables à l'échelle de la Francophonie. Selon le Forum économique mondial, « *les économies en développement et émergentes du monde ne parviennent pas à exploiter le potentiel des TIC pour favoriser la transformation sociale et économique et rattraper les pays plus avancés* »⁷. Afin de mesurer la capacité des diverses économies nationales à utiliser les TIC, le Forum a créé l'Index de préparation aux réseaux, qui utilise divers indicateurs afin de bâtir une échelle de 1 à 7. Selon cet index, la moyenne des résultats des sections membres et associés de l'APF mentionnés dans l'étude de 2016 est de 3,8⁸. Néanmoins, derrière ce score relativement élevé se cachent plusieurs disparités. Les parlementaires de l'espace francophone sont donc appelés à intervenir afin que les TIC servent de moteur de développement économique et social pour l'ensemble de leur population.

HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT DE LA FRANCOPHONIE ENVERS LE NUMÉRIQUE

L'engagement de la Francophonie institutionnelle envers le numérique est déjà amorcé depuis plusieurs années⁹. En effet, dès le VI^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995, les chefs d'État et de gouvernement se sont saisis de la thématique en s'engageant à « *promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication* ». À la suite de ce premier engagement, une conférence des ministres francophones chargés des inforoutes, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 21 mai 1997, a adopté une déclaration et un plan d'action. La même année, le Fonds francophone des inforoutes a été créé lors du VII^e Sommet de la Francophonie à Hanoi, en novembre. En décembre 1998, lors de la 12^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui s'est tenue à Bucarest, l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation a été constitué en tant qu'organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En 2008, il est devenu l'Institut de la Francophonie numérique (IFN).

À la suite des décisions prises lors du IX^e Sommet à Beyrouth, en octobre 2002, la Conférence ministérielle de la Francophonie de Rabat, en 2003, a appelé à « *une gestion internationale de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente, qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique* ». Cet énoncé constitue la contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à deux reprises, soit à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. Les souhaits exprimés ont été réaffirmés par les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage lors du X^e Sommet à Ouagadougou, en 2004.

Toutes ces initiatives ont mené à l'adoption, lors du XIII^e Sommet à Montreux, en octobre 2010, d'une déclaration dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OIF et aux opérateurs de « *mener une réflexion sur une nouvelle stratégie en matière de TIC et sur leur contribution possible à un cyberspace libre et accessible, riche de contenus francophones* ». C'est ainsi que le 14 octobre 2012, dans le cadre du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa, le document « *Horizon 2020 : Stratégie de la Francophonie numérique, Agir pour la diversité dans la société de l'information* » a été adopté. Depuis, deux rapports de suivi ont été présentés, en 2014 et en 2016.

Qu'en est-il des actions prises au sein de l'APF envers le numérique? Diverses initiatives ont déjà porté sur la thématique du numérique de manière isolée. Pensons notamment au rapport *Francophonie numérique : développer la formation supérieure francophone en ligne et encourager son accès à toutes et tous* présenté devant la Commission éducation, communication et affaires culturelles par la section suisse à la Session de Berne, en juillet 2015 ou au Séminaire sur la diversité culturelle à l'ère du numérique, qui s'est tenu à Québec en novembre 2016. Il apparaissait donc essentiel que l'APF se dote d'un document fédérateur qui permettra de cibler ses efforts.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Pour l'APF, s'emparer de la thématique du numérique, c'est un appel à réévaluer l'environnement de la Francophonie parlementaire face à l'émergence de la nouvelle dimension qu'est le numérique. C'est offrir une occasion aux personnes élues de s'en saisir et de l'utiliser afin de mieux servir leur collectivité.

Ce plan fera directement écho à la *Stratégie de la Francophonie numérique*, adoptée en 2012, qui appelle à une synergie entre les acteurs de la Francophonie. Plus précisément, on y mentionne que la vision de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour une Francophonie numérique est « *une société de l'information inclusive, ouverte, transparente et démocratique qui favorise la diversité culturelle, le multilinguisme et l'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique mondiale* ». Ce plan visera également à soutenir les efforts déjà entrepris par les autres instances de la Francophonie et, d'autre part, à faire état du rôle fondamental des législateurs sur ce sujet. Le plan permettra de positionner ces acteurs, et les citoyens qu'ils représentent, au cœur des décisions prises relativement à la révolution numérique.

L'objectif de ce plan est donc d'inviter les membres de APF à se saisir de la thématique du numérique au cours des prochaines années. Il s'agit d'un document fédérateur qui vise à maximiser l'atteinte de résultats durant cette période. Le plan n'impose ni même ne fournit de solutions toutes faites; il propose des pistes de travail, des chantiers potentiels dans lesquels chacun et chacune, en fonction de ses habiletés et de ses prérogatives, devrait pouvoir trouver matière à s'engager. Bien entendu, l'efficacité d'une telle stratégie repose d'abord sur l'adhésion à cette proposition et la collaboration des membres.

RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE LA FRANCOPHONIE : L'ÉGALITÉ DU NUMÉRIQUE

Le Réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, à favoriser les échanges d'expérience et à encourager la solidarité entre femmes parlementaires et, enfin et surtout, à contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant.

« *Les femmes, une opportunité pour le numérique. Le numérique, une opportunité pour les femmes*¹⁰. »

Le Réseau pourrait se saisir de la thématique du numérique selon une perspective d'égalité des femmes et des hommes sous plusieurs angles. En effet, force est de constater que le domaine du numérique reflète les inégalités globales persistantes entre les femmes et les hommes. D'une part, on observe une fracture dans l'accès des femmes aux nouvelles technologies. Par exemple, l'écart moyen entre les femmes et les hommes qui possèdent un cellulaire est de 25 % pour l'ensemble du continent africain. D'autre part, la place des femmes dans le marché de l'emploi relié aux technologies de l'information et des communications (TIC) est également disproportionnée. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les postes dans le domaine de la technologie et de l'informatique, très valorisés et bien rémunérés, sont occupés jusqu'à 60 % par des hommes. Réduire cet écart d'accès au numérique entre les femmes et les hommes permettrait de réduire les inégalités dans plusieurs autres domaines.

Par ailleurs, l'univers virtuel n'est pas épargné par la violence sexospécifique. En effet, selon une étude publiée par l'Unité d'égalité de genre du Conseil de l'Europe, 26 % des femmes âgées entre 18 et 24 ans ont été traquées en ligne, 25 % ont fait face à du harcèlement sexuel en ligne tandis que d'innombrables autres ont été les victimes de « porno de vengeance », c'est-à-dire la publication en ligne de contenu sexuellement explicite sans le consentement des personnes y apparaissant, dans le but d'en faire une forme de « vengeance ». Le terme *cybersexisme* a même été créé afin de décrire cette cyberviolence à caractère sexiste et sexuel, qui s'exprime tant par Internet, les téléphones portables ou les jeux vidéo. Cette cyberviolence touche également les femmes parlementaires, qui mentionnent à près de 50 % avoir reçu des insultes ou des commentaires menaçants¹¹. Devant l'ampleur du phénomène, le Conseil de l'Europe a organisé, du 9 au 12 février dernier, un séminaire pour les jeunes pour discuter de la problématique et créer un plan d'action. Certaines lois nationales sanctionnant les discours sexistes haineux ont été adoptées, mais cette violence particulière, qui transcende les frontières, interpelle les femmes parlementaires de la Francophonie en les incitant à agir conjointement.

Le Réseau pourrait donc se pencher sur les divers moyens de s'affairer à la féminisation dans l'univers numérique, tant sur le plan de l'accès aux technologies que sur les emplois dans le domaine, ainsi qu'à le rendre plus sécuritaire pour les femmes. Une telle mobilisation permettrait d'explorer comment cette 4^e révolution industrielle peut être utilisée afin de réduire la fracture entre les femmes et les hommes au sein de la Francophonie plutôt que de l'amplifier.

Finalement, les membres pourront explorer comment le numérique peut être au service des femmes parlementaires elles-mêmes. Selon une étude parue en octobre 2016, l'un des obstacles à la parité est la sous-représentation des femmes dans les médias traditionnels. Les médias sociaux, puisqu'ils sont accessibles à toutes, représentent donc des outils permettant de rendre la politique et la société plus égalitaires¹². L'apprentissage en vue d'une utilisation optimale des outils numériques serait utile tant pour inciter les femmes à se lancer en politique que durant leur campagne électorale ou encore pendant leur mandat et pour communiquer entre elles.

COMMISSION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT : L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

La Commission de la coopération et du développement examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

« Le potentiel de valeur ajoutée sociale de l'économie numérique est gigantesque¹³. »

D'après une étude de l'institution Brookings, chaque fois que le niveau de pénétration d'Internet haute vitesse s'accroît d'un point en pourcentage dans un pays, le taux d'emploi s'y accroît de 0,2 à 0,3 point. La Banque mondiale a pour sa part établi qu'une hausse de 10 points en pourcentage de la pénétration d'Internet haute vitesse dans un pays en voie de développement s'y accompagne, par habitant et par an, d'une hausse de la croissance du PIB de 1,38 point¹⁴. La Banque mondiale rapporte également que même si l'Internet, les téléphones mobiles et d'autres technologies numériques se répandent rapidement dans les pays en voie de développement, 60 % de la population mondiale demeure exclue de l'accès à ces commodités. En effet, les avantages de l'expansion rapide du numérique ont plutôt bénéficié aux personnes déjà riches, qualifiées et influentes, alors que les populations plus vulnérables prennent du retard¹⁵. Plus précisément, en ce qui concerne la Francophonie, la plupart des pays n'ont pas pu se doter des infrastructures nécessaires avant les années 2010. Ainsi, en 2015, la moyenne d'utilisateurs d'Internet dans les populations des États membres était seulement de 36,5 %, ce qui représente néanmoins une amélioration par rapport à 33 % en 2013¹⁶. Des efforts doivent donc être déployés afin d'étudier les meilleures pratiques permettant d'amplifier l'accès à Internet et aux autres technologies numériques. Pour ce faire, les infrastructures permettant d'utiliser ces instruments doivent être mises en place, non seulement dans les grandes villes, mais également dans les régions plus éloignées, et les prix doivent être abordables à l'ensemble des populations.

Au-delà de cet aspect du développement économique, le numérique peut servir de levier au développement humain. La Banque mondiale avance même que cet aspect est essentiel afin de tirer un maximum de bénéfices de la révolution numérique¹⁷. Ainsi, la Stratégie de la Francophonie numérique énonce que les gisements potentiels d'emploi reliés au numérique devront être explorés. Elle place d'ailleurs les jeunes comme cible prioritaire, appelant donc à appuyer particulièrement l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur du numérique¹⁸.

Finalement, dans une perspective de développement durable, les parlementaires de la Commission pourraient s'intéresser aux technologies de l'information et de la communication (TIC) vertes, ou écoresponsables, qui réduisent l'impact des TIC sur l'environnement, notamment par la mise en place de normes, la mutualisation, la virtualisation, le travail collaboratif, le traitement des e-déchets, la réduction de consommation d'énergie et la création d'emplois verts décents¹⁹.

COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES : LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE

La Commission des affaires parlementaires a pour fonction d'examiner les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés, et le développement de la démocratie.

« [...] Les Lumières du numérique [...] vont permettre la transition de la renaissance de la démocratie sur le point de nous faire sortir du Moyen Âge démocratique dans lequel nous [sommes] en train de nous enliser²⁰. »

« Toute révolution industrielle appelle un nouvel âge démocratique²¹. »

Que l'on juge cette première citation trop enthousiaste par rapport aux possibilités offertes par le numérique, ou trop pessimiste envers l'état de la démocratie actuelle, nul doute que l'avènement de l'ère du numérique pose un défi à la démocratie sous plusieurs angles. À cet égard, la Commission des affaires parlementaires est particulièrement interpellée par l'émergence du gouvernement électronique, ou du e-gouvernement.

Le gouvernement électronique se définit comme l'utilisation par les administrations des TIC, et en particulier de l'Internet, afin d'améliorer l'efficacité du gouvernement et les services qu'il offre²². Depuis 2014, 100 % des gouvernements ont des sites Web, la République centrafricaine et la Guinée ayant été les derniers à s'en être doté en 2014²³. Il a déjà été établi que les TIC permettent aux gouvernements de la Francophonie de réaliser des gains d'efficacité et d'efficacité à l'interne, d'accroître la transparence de leurs activités, d'améliorer les services offerts aux citoyens et de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie démocratique²⁴. Selon les données des Nations Unies de 2016, 41 % des États membres de l'OIF ont un indice de développement du gouvernement électronique « élevé » ou « très élevé », comparativement à 36 % en 2014. Lors de cette dernière année, la proportion s'élevait à 45 % dans le cas des pays non membres²⁵. Des initiatives ont été mises en place, mais par manque de planification ou par mauvaise exécution, elles se sont souvent avérées décevantes²⁶. La Stratégie de la Francophonie numérique s'intéresse à ce phénomène dans son deuxième axe stratégique qui appuie la mise en place du gouvernement électronique et l'émergence de la participation citoyenne. L'OIF y mentionne d'ailleurs l'accompagnement qu'elle souhaite effectuer avec l'APF afin de créer des commissions permanentes des TIC dans les parlements pour faciliter l'adoption de législations dans ce domaine²⁷. Jusqu'à maintenant, au sein de l'APF, l'action principale en matière de TIC s'effectue au moyen du programme Noria, qui intervient notamment en organisant des séminaires sur l'utilisation de ces dernières dans les communications des parlementaires et du Parlement.

Les membres de la Commission des affaires parlementaires pourraient donc explorer les différentes législations et pratiques reliées à l'e-gouvernement, permettant ainsi d'intégrer la révolution numérique au fonctionnement de la démocratie et de réformer le lien entre les parlementaires et leurs citoyens.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES : LA DIFFUSION NUMÉRIQUE

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel.

« L'éducation [reste-t-elle] l'enjeu majeur de la révolution numérique? L'éducation est l'enjeu des enjeux²⁸. »

Le français est la sixième langue au monde. Or, le contenu francophone ne représente qu'une fraction du savoir sur Internet, la majeure partie des contenus étant publiés en anglais²⁹. En effet, même si le français est la troisième langue en importance sur la toile avec 5 % des pages Web, l'anglais en représente 45 %³⁰. Les membres de la Commission ont le défi de faire rayonner la Francophonie dans l'univers numérique et doivent faire en sorte que le français et ses langues partenaires occupent tout l'espace qui leur revient.

Sur le plan de la culture et des communications, la Stratégie numérique de la Francophonie comprend un axe stratégique qui vise à contribuer à l'émergence d'une gouvernance de l'Internet qui favorise le développement et l'expression de la diversité culturelle et linguistique. Pour ce faire, le développement de technologies et de nouveaux modes d'expression numérique qui fonctionnent en français sont essentiels afin de favoriser la créativité artistique francophone³¹. Il importe également de partager les ressources dont chacun dispose en la matière, comme le fait un autre axe de la Stratégie numérique visant à soutenir le partage des ressources et la contribution des acteurs francophones aux questions émergentes. Pour réaliser cela, on envisage notamment d'effectuer une veille sur les questions numériques et de créer des partenariats sur ce sujet entre divers acteurs. Les enjeux soulevés dans les débats entourant ces pratiques feront certainement écho aux préoccupations reliées à la gouvernance de l'Internet dont pourrait se saisir la Commission politique.

Sur le plan de l'éducation et de la formation, il ne suffit plus d'avoir accès aux outils numériques, mais également de savoir les maîtriser. Le concept de « littératie numérique », ou de culture numérique, sert d'ailleurs à décrire cette notion qui consiste en « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités ». Les citoyens de l'espace francophone devraient donc acquérir un ensemble de compétences reliées au numérique tout au long de leur processus de formation ou de scolarisation³². S'ajoute à cela la possibilité d'offrir une formation afin de créer des citoyens numériques responsables, qui sont sensibilisés aux comportements adéquats à adopter en ligne³³. Parmi les pistes de travail proposées à ce sujet, l'Agence universitaire de la Francophonie suggère de soutenir la recherche sur le numérique éducatif³⁴. Il importe également de créer ou d'actualiser des politiques d'apprentissage mobile et de former les enseignants à promouvoir l'apprentissage grâce aux technologies mobiles³⁵. De plus, afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires et la viabilité des systèmes universitaires francophone, la formation en ligne est de plus en plus envisagée. En plus des cours habituels offerts en ligne, des *massive open online courses*, couramment appelés MOOC, voient le jour dans le paysage de l'enseignement supérieur. En plus d'être offerts virtuellement, ces cours ont comme caractéristiques de pouvoir accueillir un nombre illimité d'étudiants et d'être gratuits³⁶. Une récente étude de Harvard suggère d'ailleurs que l'éducation en ligne permettrait d'augmenter le nombre d'individus cherchant à poursuivre leurs études qui ne l'auraient pas fait autrement³⁷.

Les membres de la Commission pourraient donc se saisir de plusieurs de ces sujets en cherchant à maximiser l'utilisation du numérique en vue d'une diffusion de la culture et du savoir francophones.

COMMISSION POLITIQUE : LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE

La Commission politique examine les questions politiques et l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions de la Francophonie, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.

« Internet a révolutionné tout ce qu'il a touché, des journaux à la vente au détail. Il serait [dès lors] curieux qu'il ne révolutionne pas aussi l'État³⁸. »

Les défis que pose la révolution numérique au fonctionnement de l'État de droit interpellent sous plusieurs angles la Commission politique.

La Commission s'est déjà engagée, par le biais d'une déclaration adoptée à la session de Berne en juillet 2015, à « contribuer à la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'OIF concernant l'édification de sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques, et à partager leurs bonnes pratiques ». Dans cette même déclaration, elle a également appelé à promouvoir l'adhésion au [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) ainsi que des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale.

Selon FRANCOPOL (organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, ainsi que des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières), « les crimes technologiques et informatiques [...] sont de plus en plus nombreux [...] et la criminalité informatique [pourrait être] dans les années à venir, une des formes les plus importantes de crimes³⁹ ». La cybersécurité est donc un enjeu d'importance capitale et les parlementaires sont des acteurs déterminants dans la création d'un environnement numérique sécuritaire qui donne confiance aux citoyens et aux entreprises. Les institutions gouvernementales elles-mêmes doivent d'ailleurs se protéger contre le piratage, l'atteinte à l'intégralité des données et autres infractions virtuelles. À cet effet, l'un des objectifs de la Stratégie numérique de la Francophonie est de promouvoir la sécurité, les libertés et la confiance dans l'univers numérique. En plus de développer des politiques publiques nationales et régionales de cybersécurité, des instruments internationaux tels que la *Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel* peuvent répondre à cette problématique. En lien avec la cybersécurité, le Québec étudie déjà au sein de la Commission l'importante croissance du phénomène de radicalisation religieuse des jeunes dans Internet et propose des pistes de solution pour court-circuiter ce fléau.

La question de la cybersécurité est également intimement liée à celle de l'encadrement des droits et libertés dans l'univers numérique, où un équilibre doit être recherché entre l'exercice des libertés et la sécurité⁴⁰. Les parlementaires de l'Assemblée nationale française et de la Chambre des députés italienne ont d'ailleurs créé des commissions spéciales afin de se pencher sur la question. Les principes de protection de la vie privée et des données personnelles et du droit à l'information doivent être revisités afin de s'assurer de l'adéquation des cadres juridiques avec les nouvelles réalités posées par le numérique et ses développements récents⁴¹.

D'un point de vue global, la gouvernance d'Internet elle-même doit être examinée. Les principes de gouvernance multilatérale du Web, de la neutralité technologique et de l'accessibilité sont couramment mentionnés dans les discussions à ce sujet.

Les travaux de la Commission politique seraient donc complémentaires à ceux d'autres commissions et permettraient de poser les grands principes sur lesquels les parlementaires souhaitent que la Francophonie base son utilisation du numérique.

En conclusion, pour reprendre les propos de Marshall McLuhan à propos des technologies, « le message, c'est le médium ». Ainsi l'évolution vers un nouveau médium entraîne une restructuration de nos rapports sociaux et de toutes nos institutions⁴². Jean-Claude Guillebaud le mentionne également lorsqu'il dit que « cette irruption de l'immatériel marque l'émergence d'un sixième continent – Internet – auquel chaque être humain est désormais connecté [et], situé partout et nulle part, il ne cesse de s'étendre toujours plus vite⁴³ ». Ce « sixième continent » s'étant déployé dans tous les pays de la Francophonie, les parlementaires ont tout à gagner à collaborer dans le cadre des travaux de l'APF afin de relever les nombreux défis qui s'y rattachent.

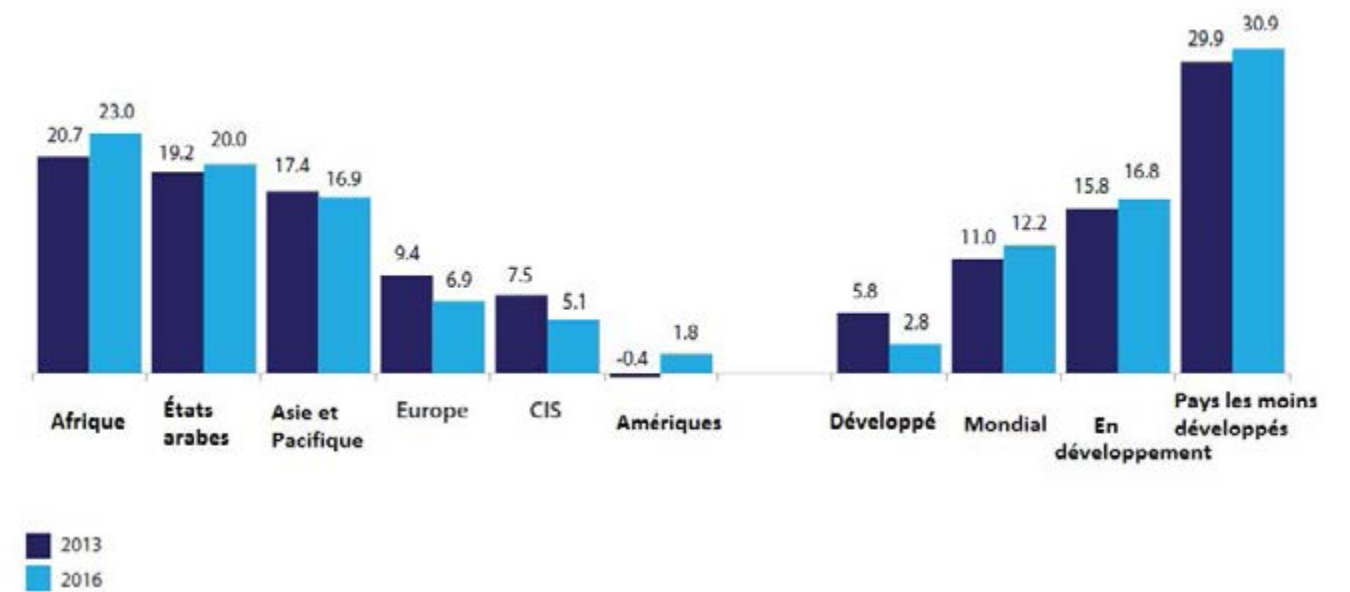
ANNEXE SÉLECTION D'INDICATEURS

Ces indicateurs sont proposés en complément afin de dresser un portrait de la situation actuelle de la Francophonie en ce qui touche au numérique, sans toutefois prétendre couvrir l'ensemble des aspects reliés à ce sujet. Selon leur choix de sous-thèmes reliés au numérique, chaque commission de travail ainsi que le Réseau pourrait choisir de suivre d'autres indicateurs.

RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE LA FRANCOPHONIE : L'ÉGALITÉ DU NUMÉRIQUE

Écart entre les sexes pour l'utilisation d'Internet, en pourcentage (%)

Cette donnée, fournie par l'Union internationale des télécommunications, mesure l'écart d'utilisation d'Internet entre les femmes et les hommes par région : Afrique, Europe, Asie et Pacifique et Amériques⁴⁴.



COMMISSION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT : L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Accessibilité des TIC

Produit par le Forum économique mondial (World Economic Forum) sur une base annuelle, cet index agrégé mesure, sur une échelle de 1 (pire) à 7 (meilleur), la performance des pays en matière d'accessibilité des TIC, en utilisant trois indicateurs : 1) les tarifs prépayés de cellulaire, 2) les tarifs pour Internet fixe à haut débit, 3) la compétition dans le secteur de l'Internet et de la téléphonie.

SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉS	ACCESSIBILITÉ DES TIC (SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 7)
Albanie	4,7
Alberta (Canada)	5,6
Andorre	
Arménie	6,3
Belgique (Communauté française/Fédération Wallonie- Bruxelles)	5,5
Bénin	2,9
Bulgarie	3,8
Burkina Faso	
Burundi	2,9
Cambodge	5,9
Cameroun	2,8
Canada	5,6
Cap-Vert	4,8
Colombie-Britannique (Canada)	5,6
Comores	
Congo	
Côte d'Ivoire	2,9
Égypte	5,8
Ex-République yougoslave de Macédoine	5,9
France	5,2
Gabon	3,6
Genève (Canton de) (Suisse)	5,4
Grèce	3,9
Guinée	6,6
Guinée équatoriale	
Guinée-Bissau	
Haïti	3,5
Hongrie	5
Île-du-Prince-Édouard (Canada)	5,6
Jersey	5,7
Jura (Canton de) (Suisse)	5,4

Laos	5
Liban	4
Lituanie	6
Luxembourg	6
Madagascar	1
Mali	2,3
Manitoba (Canada)	5,6
Maroc	6,3
Maurice	5,5
Mauritanie	3,3
Moldavie	6,1
Monaco	
Niger	
Nouveau-Brunswick (Canada)	5,6
Nouvelle-Écosse (Canada)	5,6
Ontario (Canada)	5,6
Pologne	6,6
Québec (Canada)	5,6
République arabe syrienne	
République centrafricaine	
République démocratique du Congo	
Roumanie	5,2
Rwanda	3,6
Saskatchewan (Canada)	5,6
Sénégal	2,5
Seychelles	4,5
Suisse	5,4
Tchad	1,9
Togo	
Tunisie	6,3
Valais (Canton du) (Suisse)	5,4
Vallée d'Aoste (Italie)	5,7
Vanuatu	
Vaud (Canton de) (Suisse)	5,4
Vietnam	6,8
Moyenne	2,56

Sections associées

COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES : LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE

Utilisation des TIC par le gouvernement

Produit par le Forum économique mondial (World Economic Forum) sur une base annuelle, cet index agrégé mesure, sur une échelle de 1 (pire) à 7 (meilleur), la performance des gouvernements en matière d'utilisation des TIC, en utilisant trois indicateurs : 1) l'importance des TIC dans la vision du gouvernement des TIC, 2) le service en ligne du gouvernement, 3) la réussite du gouvernement dans la promotion des TIC.

SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉS	UTILISATION DES TIC PAR LE GOUVERNEMENT (SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 7)
Albanie	3,7
Alberta (Canada)	5,1
Andorre	
Arménie	4,4
Belgique (Communauté française/Fédération Wallonie- Bruxelles)	4,6
Bénin	2,8
Bulgarie	3,3
Burkina Faso	
Burundi	2,4
Cambodge	3
Cameroun	3,3
Canada	5,1
Cap-Vert	3,6
Colombie-Britannique (Canada)	5,1
Comores	
Congo	
Côte d'Ivoire	3,7
Égypte	3,8
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,1
France	5,3
Gabon	2,9
Genève (Canton de) (Suisse)	4,5
Grèce	3,5
Guinée	2,5
Guinée équatoriale	
Guinée-Bissau	
Haïti	2,2
Hongrie	3,8
Île-du-Prince-Édouard (Canada)	5,1
Jersey	5,4
Jura (Canton de) (Suisse)	4,5

Laos	3,3
Liban	2,9
Lituanie	4,7
Luxembourg	5,4
Madagascar	2,8
Mali	3,2
Manitoba (Canada)	5,1
Maroc	4,6
Maurice	4,3
Mauritanie	2,5
Moldavie	3,9
Monaco	
Niger	
Nouveau-Brunswick (Canada)	5,1
Nouvelle-Écosse (Canada)	5,1
Ontario (Canada)	5,1
Pologne	3,6
Québec (Canada)	5,1
République arabe syrienne	
République centrafricaine	
République démocratique du Congo	
Roumanie	3,5
Rwanda	5,3
Saskatchewan (Canada)	5,1
Sénégal	3,8
Seychelles	3,7
Suisse	4,5
Tchad	2,6
Togo	
Tunisie	4,1
Valais (Canton du) (Suisse)	4,5
Vallée d'Aoste (Italie)	4
Vanuatu	
Vaud (Canton de) (Suisse)	4,5
Vietnam	4
Moyenne	2,07

 Sections associées

IMPACTS SOCIAUX

Produit par le Forum économique mondial (World Economic Forum) sur une base annuelle, cet index agrégé mesure, sur une échelle de 1 (pire) à 7 (meilleur), la performance des gouvernements en matière d'impacts sociaux des TIC, en utilisant 4 indicateurs : 1) l'impact des TIC sur l'accès aux services de base, 2) l'accès Internet dans les écoles, 3) l'utilisation des TIC et l'efficacité gouvernementale, 4) l'e-participation.

SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉS	IMPACTS SOCIAUX (SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 7)
Albanie	4
Alberta (Canada)	5,6
Andorre	
Arménie	4,3
Belgique (Communauté française/Fédération Wallonie- Bruxelles)	5,1
Bénin	2,8
Bulgarie	3,9
Burkina Faso	
Burundi	2,2
Cambodge	3
Cameroun	3
Canada	5,6
Cap-Vert	3,7
Colombie-Britannique (Canada)	5,6
Comores	
Congo	
Côte d'Ivoire	3,6
Égypte	3,5
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,3
France	5,5
Gabon	2,7
Genève (Canton de) (Suisse)	5
Grèce	4,3
Guinée	2,2
Guinée équatoriale	
Guinée-Bissau	
Haïti	2,4
Hongrie	4,2
Île-du-Prince-Édouard (Canada)	5,6
Jersey	5,9
Jura (Canton de) (Suisse)	5
Laos	3,4
Liban	3,3

Lituanie	5,3
Luxembourg	5,3
Madagascar	2,9
Mali	3,3
Manitoba (Canada)	5,6
Maroc	4,3
Maurice	4,2
Mauritanie	2,4
Moldavie	4,2
Monaco	
Niger	
Nouveau-Brunswick (Canada)	5,6
Nouvelle-Écosse (Canada)	5,6
Ontario (Canada)	5,6
Pologne	4
Québec (Canada)	5,6
République arabe syrienne	
République centrafricaine	
République démocratique du Congo	
Roumanie	3,9
Rwanda	4,8
Saskatchewan (Canada)	5,6
Sénégal	3,9
Seychelles	3,8
Suisse	5
Tchad	2,1
Togo	
Tunisie	3,9
Valais (Canton du) (Suisse)	5
Vallée d'Aoste (Italie)	4,2
Vanuatu	
Vaud (Canton de) (Suisse)	5
Vietnam	4,2
Moyenne	2,30

Sections associées

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES :
LA DIFFUSION NUMÉRIQUE

Engagements politiques en faveur de l'intégration des TIC dans l'éducation¹

Cet indicateur est composé des dernières données disponibles de l'UNESCO de 2009 à 2014 selon les pays. Il fait la recension de la mise en place ou non de stratégies pour promouvoir l'intégration des TIC dans l'éducation comprenant la politique nationale, le plan national, les dispositions réglementaires prévues et l'institution de régulation⁴⁵.

SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉS	POLITIQUE NATIONALE	PLAN NATIONAL	DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES PRÉVUES	INSTITUTION DE RÉGULATION
Albanie	s/o	s/o	s/o	s/o
Alberta (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Andorre	s/o	s/o	s/o	s/o
Arménie	x		x	x
Belgique (Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles)	s/o	s/o	s/o	s/o
Bénin	s/o	s/o	s/o	s/o
Bulgarie	s/o	s/o	s/o	s/o
Burkina Faso		x		
Burundi	s/o	s/o	s/o	s/o
Cambodge	x	x		x
Cameroun				x
Canada	s/o	s/o	s/o	s/o
Cap-Vert	s/o	s/o	s/o	s/o
Colombie-Britannique (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Comores				
Congo				
Côte d'Ivoire	x	x	x	x
Égypte	x	x	x	x
Ex-République yougoslave de Macédoine	s/o	s/o	s/o	s/o
France	s/o	s/o	s/o	s/o
Gabon	s/o	s/o	s/o	s/o
Genève (Canton de) (Suisse)	s/o	s/o	s/o	s/o
Grèce	s/o	s/o	s/o	s/o
Guinée				
Guinée équatoriale	s/o	s/o	s/o	s/o

¹ Les données mises en ligne par l'UNESCO datent de la période entre 2009 et 2014. Elles peuvent donc ne pas être à jour. Par ailleurs, les données des régions de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest ne sont pas fournies tandis que celles des autres régions sont incomplètes. Les membres de sections qui le souhaitent peuvent contacter le Secrétariat du Québec pour lui transmettre des informations à jour en vue de compléter ce tableau.

Guinée-Bissau	s/o	s/o	s/o	s/o
Haïti	s/o	s/o	s/o	s/o
Hongrie	s/o	s/o	s/o	s/o
Île-du-Prince-Édouard (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Jersey	s/o	s/o	s/o	s/o
Jura (Canton de) (Suisse)	s/o	s/o	s/o	s/o
Laos				
Liban	s/o	s/o	s/o	s/o
Lituanie	s/o	s/o	s/o	s/o
Luxembourg	s/o	s/o	s/o	s/o
Madagascar				x
Mali	s/o	s/o	s/o	s/o
Manitoba (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Maroc	s/o	s/o	s/o	s/o
Maurice	x			x
Mauritanie	s/o	s/o	s/o	s/o
Moldavie	s/o	s/o	s/o	s/o
Monaco	s/o	s/o	s/o	s/o
Niger		x		
Nouveau-Brunswick (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Nouvelle-Écosse (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Ontario (Canada)	s/o	s/o	s/o	s/o
Pologne	s/o	s/o	s/o	s/o
Québec (Canada)				
République arabe syrienne	s/o	s/o	s/o	s/o

République centrafricaine	s/o	s/o	s/o	s/o
République démocratique du Congo	s/o	s/o	s/o	s/o
Roumanie	s/o	s/o	s/o	s/o
Rwanda	s/o	s/o	s/o	s/o
Saskatchewan	s/o	s/o	s/o	s/o
Sénégal	s/o	s/o	s/o	s/o
Seychelles	s/o	s/o	s/o	s/o
Suisse	s/o	s/o	s/o	s/o
Tchad	s/o	s/o	s/o	s/o
Togo	x			
Tunisie	s/o	s/o	s/o	s/o
Valais (Canton du) (Suisse)	s/o	s/o	s/o	s/o
Vallée d'Aoste (Italie)	s/o	s/o	s/o	s/o
Vanuatu	s/o	s/o	s/o	s/o
Vaud (Canton de) (Suisse)	s/o	s/o	s/o	s/o
Vietnam	s/o	s/o	s/o	s/o

Sections associées

COMMISSION POLITIQUE : LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE

Régulation et environnement politique

Produit par le Forum économique mondial (World Economic Forum) sur une base annuelle, cet index agrégé mesure, sur une échelle de 1 (pire) à 7 (meilleur), la performance des gouvernements en matière de régulation et d'environnement politique liés aux TIC, en utilisant 9 indicateurs : 1) l'efficacité des organes législatifs, 2) les lois liées aux TIC, 3) l'indépendance judiciaire, 4) l'efficacité du système légal pour régler des poursuites, 5) l'efficacité du système légal pour tester les régulations, 6) la protection de la propriété intellectuelle, 7) le taux de piratage des logiciels, 8) le nombre de procédures pour conclure un contrat, 9) le nombre de jours pour conclure un contrat⁴⁶.

SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉS	RÉGULATION ET ENVIRONNEMENT POLITIQUE (SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 7)
Albanie	3.2
Alberta (Canada)	5.4
Andorre	
Arménie	3.2
Belgique (Communauté française/Fédération Wallonie- Bruxelles)	5.2
Bénin	3.4
Bulgarie	3.3
Burkina Faso	
Burundi	2.5
Cambodge	3
Cameroun	3.3
Canada	5.4
Cap Vert	4
Colombie-Britannique (Canada)	5.4
Comores	
Congo	
Côte d'Ivoire	4
Égypte	3.3
Ex-République yougoslave de Macédoine	3.9
France	5.1
Gabon	3.3
Genève (Canton de) (Suisse)	5.6
Grèce	3.3
Guinée	2.5
Guinée équatoriale	
Guinée-Bissau	
Haïti	2.7
Hongrie	4
Île-du-Prince-Édouard (Canada)	5.4
Jersey	5.7

Jura (Canton de) (Suisse)	5,6
Laos	3,8
Liban	3
Lituanie	4,2
Luxembourg	5,9
Madagascar	2,8
Mali	3,7
Manitoba (Canada)	5,4
Maroc	3,8
Maurice	4,6
Mauritanie	2,6
Moldavie	3
Monaco	
Niger	
Nouveau-Brunswick (Canada)	5,4
Nouvelle-Écosse (Canada)	5,4
Ontario	5,4
Pologne	3,9
Québec (Canada)	5,4
République arabe syrienne	
République centrafricaine	
République démocratique du Congo	
Roumanie	3,8
Rwanda	5,4
Saskatchewan	5,4
Sénégal	3,7
Seychelles	3,9
Suisse	5,6
Tchad	2,7
Togo	
Tunisie	3,5
Valais (Canton du) (Suisse)	5,6
Vallée d'Aoste (Italie)	3,4
Vanuatu	
Vaud (Canton de) (Suisse)	5,6
Vietnam	3,6
Moyenne	2,39

Sections associées

- 1 DIOUF, Abdou, dans la préface de « Pourquoi la Francophonie? », 2008.
- 2 Définition élaborée par Monsieur Pier-Luc Lachance, Directeur général de Québec Numérique, <http://www.quebecnumerique.com/>.
- 3 VITALI ROSATI, Marcello et E. SINATRA, Michael, *Pratiques de l'édition numérique*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, Montréal, p. 65.
- 4 *Analogique : Se dit de systèmes, dispositifs ou procédés qui représentent, traitent ou transmettent des données sous la forme de variations continues d'une grandeur physique. (Par opposition à numérique.)*, Dictionnaire de français Larousse, [En ligne], <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/analogique/3223#Lt4A6dDa9XiY6MGU.99>, (Page consultée en octobre 2016).
- 5 Ibidem.
- 6 Rapport : Mesurer la société de l'information, Union internationale des télécommunications, novembre 2016.
- 7 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2016, p. 22.
- 8 Forum économique mondial, « The Global Information Technology Report 2015 », pp. 113-260. Des données sont disponibles pour 37 des 66 sections membres et associées.
- 9 Stratégie de la Francophonie numérique, Sommet de Kinshasa, le 14 octobre 2012, p.3-4.
- 10 Véronique di Benedetto, Présidente de *Femmes du Numérique*
- 11 « Social Media : Advancing Women in Politics? », Women in Parliaments Global Forum & John F. Kennedy School on Government, Harvard University, 107 pages.
- 12 Ibidem.
- 13 ATTALI, Jacques, Entrevue pour l'Usine digitale, 29 mai 2014.
- 14 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 8.
- 15 « Digital Dividends », World Development Report 2016, World Bank Group.
- 16 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 10.
- 17 « Digital Dividends », World Development Report 2016, World Bank Group.
- 18 Stratégie de la Francophonie numérique, Sommet de Kinshasa, le 14 octobre 2012, p.5-6.
- 19 Stratégie de la Francophonie numérique, Sommet de Kinshasa, le 14 octobre 2012, p.1.
- 20 Armel Le Coz, fondateur du collectif Démocratie ouverte, cité dans Le Devoir, 25 janvier 2016, « La renaissance démocratique par le numérique ».
- 21 Rapport no 3119 de la Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique de l'Assemblée nationale française, déposé le 9 octobre 2015.
- 22 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2016, p. 81.
- 23 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2016, p. 84.

- 24 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 36.
- 25 L'état des lieux de la francophonie numérique, Volume 10, numéro 3, avril 2015, p. 2 et Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2016, p. 83.
- 26 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 36.
- 27 Stratégie de la Francophonie numérique, Sommet de Kinshasa, le 14 octobre 2012, p.8
- 28 ATTALI, Jacques. « Le nomadisme généralisé », Entretien accordé à Midi Libre, septembre 2016.
- 29 « Quel avenir pour la francophonie numérique? », Le Monde, 31 mars 2015.
- 30 Funredes, Site Internet de l'OIF, [En ligne], Page consultée le 27 septembre 2016.
- 31 Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 58.
- 32 L'état des lieux de la francophonie numérique, Volume 10, numéro 3, avril 2015, p. 6.
- 33 « La citoyenneté numérique enseignée à l'école », Le Devoir, 31 janvier 2011.
- 34 « Une stratégie numérique pour l'enseignement supérieur francophone », Agence universitaire de la Francophonie, 2014.
- 35 « Principes directeurs pour l'apprentissage mobile », UNESCO, 2013.
- 36 La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser, Conseil supérieur de l'éducation, juin 2015, p.11.
- 37 « Does Online Delivery Increase Access to Education? », Harvard Kennedy School, Septembre 2016.
- 38 John Micklethwait et Adrian Wooldridge, cités dans le Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014.
- 39 Cité dans : Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 42.
- 40 Stratégie de la Francophonie numérique, Sommet de Kinshasa, le 14 octobre 2012, p.8.
- 41 *Numérique et libertés : Un nouvel âge démocratique*, Rapport no. 3119, Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge du numérique, Assemblée nationale française, octobre 2015, p.105.
- 42 McLuhan, Marshall. *Understanding Media: The extensions of man*, New York: McGraw-Hill, 1964, 359 pages.
- 43 Cité dans : Rapport sur l'état de la Francophonie numérique, 2014, p. 90.
- 44 Union internationale des télécommunications, Statistiques annuelles 2016, [En ligne], <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx>
- 45 Institut des statistiques de l'UNESCO, Section sur la communication et l'information, sous-section sur les technologies de l'information et de la communication, <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr>
- 46 Forum économique mondial, «The Global Information Technology Report 2016», [En ligne], <https://www.weforum.org/reports/the-global-information-technology-report-2016>